



M A I R I E D E S A I N T - G E R V A I S L E S B A I N S

435

VILLE DE SAINT-GERVAIS-LES-BAINS

Haute-Savoie

ARRETE MUNICIPAL

N° PM/2025/220/T/LS



PORANT FERMETURE DU PREMIER TRONÇON DE L'ITINÉRAIRE VTT « LA VALLÉENNE »

le Maire,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2211-1 et L. 2212-2,

VU le Code pénal et notamment l'article R. 610-5,

CONSIDERANT la nécessité d'avoir des conditions climatiques optimum pour permettre la pratique du VTT sur l'itinéraire de la Valléenne,

CONSIDERANT qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires à assurer la sécurité des usagers,

ARRETE

Article 1 : L'accès au premier tronçon de la Valléenne entre le lieudit les Monts-Rossets et le Freney d'en Haut, tel que matérialisé sur le plan en annexe en orange, sera interdit :

➤ A compter du mercredi 05 novembre 2025 et jusqu'à sa réouverture administrative.

Article 2 : La signalisation nécessaire et réglementaire de la fermeture sera mise en place par les services techniques de la Mairie de Saint Gervais les Bains chargés des travaux.

Article 3 : Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément à la réglementation en vigueur.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux par devant Monsieur le Maire de la Commune de Saint Gervais Les Bains dans le délai de deux mois à compter de sa publication. Un recours contentieux peut également être introduit par devant le Tribunal administratif de Grenoble sis 2 Place de Verdun, 38000 GRENOBLE, dans le délai de deux mois à compter de son affichage ou à compter de la réponse de l'administration si un recours administratif a été préalablement formé.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie, Monsieur le Lieutenant du Centre de Secours, Monsieur le chef de Poste de la Police Municipale et Monsieur le Directeur des Services Techniques sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché.

Fait à Saint-Gervais-les-Bains, le 04 novembre 2025

Le Maire,

Jean Marc PEILLEX



HÔTEL DE VILLE - 50 AVENUE DU MONT D'ARBOIS - 74170 SAINT-GERVAIS LES BAINS -FRANCE

T+33(0)4 50 47 75 66 - F+33(0)4 50 47 75 73 - www.saintgervais.com - mairie@saintgervais.com

Bureau d'État Civil du Fayet – 49 rue de la Poste – T+33 (0)4 50 78 27 69 - F+33 (0)4 50 47 51 64

Bureau d'Etat Civil de Saint-Nicolas – T+33 (0)4 50 93 20 63 - F+33 (0)4 50 93 24 33



Annexe à l'arrêté n°PM/2025/220/T/LS portant fermeture du premier tronçon de l'itinéraire VTT « La Valléenne »

Echelle : 1:10000
Édité le : 30/10/2025

